

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

MONTEE HISTORIQUE DE DEMONSTRATION

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

Cette manifestation est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

| INFORMATIONS | |
|--|--|
| Asa Organisatrice : | ASA MONTELIMAR |
| Nom de la manifestation | 12 ème Montée Historique du Col St Jean |
| Date : | 27 & 28 juin 2026 |
| Lieu de la manifestation | LABOREL (DRÖME) |
| Visa Ligue (date et numéro) : | R 26 du 26/03/2026 |
| Permis d'organisation FFSA (date et numéro) : | 337 du 15/04/2026 |
| <i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FSFA pour l'obtention du permis d'organisation</i> | |
| Nom : | PITARCH FLOREAL N° LIC 2729 |
| Téléphone : | 06 14 77 95 34 |
| Mail : | asa.montelimar@gmail.com |
| <i>Organisateur technique</i> | |
| Nom : | PHOCEA PRODUCTIONS |
| Adresse : | 43 CHEMIN DU MOULIN DU DIABLE LA GAVOTTE 13170 LES PENNES MIRABEAU |
| Téléphone : | 0612515789 |
| Mail : | phocea@production@aol.com |

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA



ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

(Au minimum)

| Fonction | Nom & numéro de licence |
|--|-------------------------------|
| Directeur de Course au départ de la montée | LACOMBE Paul LIC N°4854 |
| Chef de poste à l'arrivée | AMALBERTI ALAIN LIC N° 160202 |
| Commissaire technique (<i>obligatoire uniquement en cas de participation de voitures de compétition</i>) | TAFFIN Bernard LIC N° 7524 |
| Médecin | MAILLOUX André LIC N° 152162 |

1.2. HORAIRES

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|---|---------------------------------------|
| Ouverture des engagements | 01/12/2025 |
| Clôture des engagements | 15/06/2026 |
| Publication de la liste des engagés | 22/06/2026 |
| Accueil des participants | 27/06/2026 Laborel |
| Vérifications administratives | 27/06/2026 Laborel |
| Vérifications techniques | 27/06/2026 Laborel |
| Affichage de la liste des autorisés à prendre le départ | 27/06/2026 Laborel |
| Briefing | 27/06/2026 Laborel |
| Démonstration | 27 et 28/06/2026 Laborel et Eygalayes |
| Remise des trophées | 28/06/2026 Eygalayes |

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 27/06/2026 de 8h à 12 heures, à Laborel (DROME)

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Nota : Les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les passagers à bord des voitures de série conformes à la législation routière française.

Vérifications techniques le 27/06/2026 de 8h15 à 12h15 heures, lieu Laborel (DROME)

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : adresse de l'organisateur technique 43 CH moulin du diable 13170 Les Pennes Mirabeau jusqu'au 16/06/2026 à .0 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 1 jour : 140€, 2 jours 160€, pour les participants acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les voitures admises sont les suivantes : Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées (sauf monoplaces et protos), assurées et construites jusqu'au 31 décembre 1990 (CG). Toutes les voitures fermées doivent être conformes à la législation routière française.

Sont acceptées :

- voitures de série
 - voitures de compétition
 - monoplaces et barquettes avec passeport technique ou certificat d'approbation à demander à la FFSA (gratuit et permanent)
 - prototypes, immatriculés ou avec certificat d'approbation à demander à la FFSA (gratuit et permanent)
 - voitures des groupes A, B, F2000, FC, Kit Car, GT de 1991 à 2000, dans la limite de 10 véhicules.
 - voitures ayant un intérêt particulier (originalité, rareté, exception...) postérieures à 2000, sur proposition à l'organisateur, et limitées à 5 véhicules.
- Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DE SECURITE

Conforme aux RTS

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

6.2. PARCOURS

La montée historique de démonstration du col St Jean – Drôme Provençale a le parcours suivant :

Elle se déroulera en 7 phases de démonstration.

Départ : (*lieu*) Laborel (samedi) et Eygalayes (dimanche)

Arrivée : (*lieu*) *sommet col St Jean*

Pente moyenne : 5.5%

Longueur du parcours : 5.2Km

6.3. MESURSE ET DISPOSITIF DE SECURITE

Nombre d'ambulance : 1

Une ambulance est-elle équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration : **oui**

Une équipe d'extraction est-elle présente ? oui **non**

Nombre de postes de commissaires : 8

Nombre de commissaires : 16

Nombre et type d'extincteurs par poste : 1 classe B

ARTICLE 9. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées aura lieu le 28/06/2026 à 18h à Eygalayes.